L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
JOSEPH BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
Mardi, (Matin,) 27 Octobre 1830.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 27 octobre.

Arrivée d'un paquebot et du courrier du Nord qui nous mis en possession des journaux de N. York du 7 du courant : ils annoncent différents naufrages d'Angleterre, de France et d'Espagne, apportant des nouvelles de la plus haute importance. Les dates de Londres sont du 1er. septembre et celles de Paris du 30 août. Une révolution a éclaté le 25 août à Bruxelles, dans les Pays-Bas. Nous traduisons ci-après le sommaire de ces nouvelles, recueillies par le *Mercantile-Advertiser* de New-York:

On verra que le peuple s'est soulevé dans les Pays-Bas, et qu'on espère qu'il obtiendra par là l'établissement de ses droits constitutionnels. Le roi avait convoqué une réunion extraordinaire des Etats-Généraux, pour statuer sur les mesures qu'il conviendrait de prendre dans cette crise.

Les ex-ministres Polignac, Péyronnet, Chantelauze et Guernon-Ranville ont été incarcérés au donjeon de Vincennes. On dit qu'ils sont très abattus.

Une revue de la garde nationale de Paris a eu lieu le 28 au champ de Mars: on y a eu l'imposant spectacle d'une armée de 40,000 hommes de cavalerie et d'infanterie, équipés complètement à leurs frais, et se dévouant à la conservation de la métropole. A cette occasion, le général Lafayette a présenté, de la part du roi, quatre drapeaux à chaque légion, au moment où elle prêtait serment de fidélité *à la nation*.

Une proclamation du général Lafayette, contre les mouvements d'ouvriers à Paris, a eu l'effet désiré; ils sont maintenant parfaitement tranquilles.

Il y a quelque rumeur qu'une commotion a éclaté en Italie.

La nouvelle de la révolution française a été reçue en Portugal, et une fermentation extraordinaire dans la pensée parte, dit-on, la terreur dans le palais de Miguel.

Les rapports d'Espagne sont enveloppés de mystère, mais il en a transpiré assez pour prouver que le sceptre de Ferdinand ne tient qu'à un cheveu. Des mouvemens ont eu lieu dans la Catalogne, et tout annonce qu'une grande catastrophe approche.—*Liverpool*, 2.

M. Lafitte a été élu président de la chambre des députés par une majorité de 245 voix, contre 11.

Le jeune Ney, prince de la Moscowa, doit commander une légion de la garde nationale.

La famille de Bonaparte, qui habite l'Italie, a dit-on réclamé la faveur de retourner en France.

Les souscriptions de Londres pour les blessés &c. de Paris, s'élèvent à près de £300,000 ster.

Le comte de Bourmont écrit de la Cassaba, sous la date du 17 août, au maréchal comte Gérard, ministre de la guerre: "L'armée et la flotte ont arboré aujourd'hui le pavillon tricolore. Les troupes ont déposé la cocarde blanche; elles prendront les nouvelles couleurs aussitôt que tous les corps pourront le faire en même temps."

Le nouveau gouvernement de France, dit-on, a été promptement reconnu par le cabinet anglais. Le gén. Boudrand, ambassadeur particulier de la France, a été si bien reçu par le roi d'Angleterre, qu'il a dépêché de suite un courrier à Paris, pour annoncer au gouvernement français combien il avait lieu de se louer. Son excellence a profité de cette occasion pour informer le roi des Français que sa réception par le roi anglais avait été précédée de la courtoisie et de la bienveillance des ministres de S. M. L'entrevue que le roi Guillaume a accordé au général Boudrand a duré à peu près un quart-d'heure, et S. M. s'est informé avec bienveillance et empressement de la santé de *Louis Philippe* et de sa famille.

Les ambassadeurs autrichiens et prussiens à Londres ont reçu de leurs gouvernements respectifs des courriers qui leur annoncent que les cours de Vienne et de Berlin reconnaîtront immédiatement Louis Philippe.

Le parlement anglais a été prorogé au 26 octobre.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.—Londres, 1er. sept.

REVOLUTION DANS LES PAYS-BAS

Les succès du peuple français ont électrisé la population des Pays-Bas; elle vient de se soulever dans l'intérêt de ses droits constitutionnels. Les premiers mouvemens ont commencé à Bruxelles dans la nuit du 25 août; le peuple s'est levé et a attaqué l'éditeur du *Noticnal*, gazette dévouée au gouvernement, et qui avait publié un article hostile contre le peuple; sa maison a été ravagée, et lui même eut été victime, s'il ne se fut dérobé par une fuite précipitée à la fureur des assaillants. On attaqua ensuite l'hôtel du ministre de la justice M. Van-Maanen; l'hôtel tout entier devint la proie des flammes; le ministre n'échappa à la mort qu'en se cachant. La foule se porta ensuite vers d'autres maisons dont les propriétaires étaient signalés pour leurs relations avec la cour ou le gouvernement, et se livrèrent à l'impétuosité de leur vengeance en poussant les cris de *Justice, Liberté!* L'alarme devint générale; les habitants tranquilles quittèrent leurs maisons, sans se rendre compte de l'objet de leur effroi, et les troupes reçurent l'ordre de prendre les armes. Alors l'exaspération fut au comble; on pilla les boutiques des armuriers, et quelques uns des plus braves militaires se laissèrent désarmer par le peuple. Les choses furent assez tranquilles pendant la nuit du mercredi, par suite de l'injonction faite au soldats par le peuple, de ne point tirer sur lui; mais le matin suivant, les troupes ayant sans-doute reçu des ordres positifs du gouvernement, commencèrent à faire feu, et l'action s'engagea entr'elles et le peuple armé de fusils, de sabres et de bâtons.—Les maisons et les boutiques furent fermées, et l'engagement devint sérieux.

Le peuple, néanmoins, fit tout ses efforts pour ne pas rompre définitivement avec les soldats, et il criait souvent: "Ne faites pas feu, retirez-vous dans vos casernes,"—en résumé il paraît qu'après cette lutte, la bonne harmonie commençait déjà à s'établir, car on a vu beaucoup d'officiers et de citoyens fraterniser ensemble. Dans cet état de choses, on organisa une garde nationale, et la tranquillité fut rétablie.

Le *pavillon tricolore* rouge, orange et noir, fut alors arboré sur l'hôtel de ville, et sur d'autres édifices publics.

Plusieurs individus de distinction se joignirent alors à la garde communale; en peu de temps une force fut organisée et la tranquillité (ou quelque chose de semblable) fut rétablie. Une proclamation fut mise en circulation par la régence, annonçant l'abolition du droit de *mouture* qui existait encore à Bruxelles comme droit municipal, et qui a contribué en quelque sorte à motiver l'irritation. Vers le milieu du jour, le vieux drapeau du Brabant flottait sur l'hôtel de ville, et le soir les maisons de toutes les rues étaient illuminées; partout on entendait des cris de: *Liberté pour toujours!*" Les armes royales disparurent des principales administrations, et on voyait clairement qu'il existait une désaffection parfaite. Le bruit se répandit que d'autres villes s'étaient révoltées, et on manifestait la plus vive impatience de savoir ce que le roi ferait.

Les nouvelles plus récentes n'offrent pas un plus grand interêt. Les émeutes avaient cessé, et la garde nationale avait réussi à rétablir l'ordre dans la ville. Le conseil se réunit le 29, avec l'approbation du roi, et il résolut d'émettre une proclamation pour convoquer les états-généraux de manière à ce qu'ils s'assemblent, dans le but de discuter les réclamations des Pays-Bas, et de remédier aux maux qui pesent sur le peuple. Les troupes ont reçu ordre d'évacuer Anvers, où l'on craignait une explosion semblable à celle de Bruxelles.

LONDRES, 1er. septembre.

Des avis reçus aujourd'hui par le paquebot à vapeur le *Rotterdam*, disent que des troubles ont éclaté à Anvers dimanche dernier, et qu'un grand nombre de jeunes gens couraient les rues en criant: *Vive la révolution!—Vive la Liberté!—A bas les ministres!—Vive M. de Potter*, &c." Les troupes ont été mises sous les armes, et au départ du paquebot 4 personnes avaient été tuées. Les marchands et la bourgeoisie s'étaient formés en garde pour protéger les propriétés. On ajoute que le roi des Pays-Bas avait quitté son palais de Lucken, et assemblait en toute hâte des troupes, pour se rendre à leur tête à Bruxelles. On dit qu'il a plutôt l'intention d'empêcher que ce mouvement ne s'étende dans les autres provinces, que de refuser des concessions modérées. Le paquebot-à-vapeur *La Reine des Pays-Bas* est arrivé de Londres à Rotterdam lundi dernier, et a été de suite saisi par le gouvernement hollandais, pour emmener à Anvers des navires chargés de troupes. Voilà ce qu'il paraît y avoir de plus positif dans les nouvelles que nous recevons par la voie ci-dessus. On rapporte, mais sur des autorités plus ou moins dignes de foi, beaucoup d'autres choses, telles que celles-ci: le roi a fait emprisonner une députation de Bruges; un nombre des quatre personnes tuées à Anvers, se trouve le fils d'un des plus riches négocians de la ville, &c. Bruxelles, dit-on, est dans ce moment complètement cerné par des troupes hollandaises; et on pense que l'armée du prince d'Orange s'élèvera à près de 20,000 hommes.

Le bateau-à-vapeur d'Ostende vient d'arriver; il est chargé de personnes qui fuient les Pays-Bas. Il y a eu des troubles à Bruges, mais ils ont été appaisés après la destruction de deux ou trois maisons. L'opinion générale est que le roi accordera la plupart des concessions qu'on demande.

Une estafette de Paris nous apporte les journaux du 30, mais ils ne contiennent aucune nouvelle qui vaille la peine d'arrêter notre presse.

Nous avons reçu les journaux allemands du 25, ils portent en substance que depuis les derniers événemens de France, il y a eu beaucoup de mouvemens au bureau des affaires étrangères, à Vienne. Le 24, il y a eu de nouveau un grand conseil des ministres. La garnison de Mayence, comme forteresse de la confédération, doit être renforcée, et 25 mille hommes de troupes autrichiennes ont reçu l'ordre de se rendre en Italie. Néanmoins, il ne paraît pas y avoir la moindre idée de guerre, et on semble convaincu à Vienne que si le nouveau gouvernement français reste fidèle au système qu'il a adopté, s'il continue d'agir avec modération, et qu'il n'élève aucune autre dissention entre les habitants de la France, l'Autriche n'apportera aucun obstacle à la reconnaissance de la nouvelle dynastie. On ajoute que l'ambassadeur français à la cour de Vienne, dont les fonctions ont cessé pour le présent, reprendra sans doute bientôt son caractère diplomatique.

On pense que l'Espagne agira en tous points comme l'Angleterre. Le roi Ferdinand a montré plus de prudence qu'on ne s'y attendait; il s'est hâté de rejeter l'avis de ses ministres d'envoyer 50,000 hommes sur la frontière. On peut dire maintenant que ceux qui désirent qu'on n'intervienne point dans les affaires de France, jouissent de quelque influence dans le cabinet de Madrid.

LONDRES, 29 août.

Plusieurs lettres reçues à Liège annoncent QUE DE GRANDS TROUBLES ONT ÉCLATÉ A COLOGNE, A DUSSELDORF ET DANS PLUSIEURS AUTRES VILLES DE LA PRUSSE RHÉNANE.

LONDRES, 26 août.

Hier soir, nous avons reçu par estafette les journaux de Paris de lundi (23.) La reste de nouvelles offerte, l'une des causes de cet événement peut-être attribuée à un article du *Constitutionnel*, sous la date de Turin, 9 août, dans lequel il est dit que le roi Charles-Félix s'apprêtait à nommer une régence, avant son départ pour Naples, et que des troupes autrichiennes étaient en marche pour venir occuper les principales forteresses de ses états, particulièrement les citadelles d'Alexandrie et de Turin. S'il y a quelque vérité dans cette nouvelle, ce dont nous doutons fortement, elle expliquerait complètement la baisse de la rente, sur le résultat inévitable de l'entrée des Autrichiens dans le Piémont, serait une guerre entre la France et l'Autriche, dont, toutefois, l'issue ne serait pas douteuse.

Mais, comme nous l'avons déjà dit, nous n'ajoutons pas foi à ce rapport, et en ceci notre opinion est basée sur la connaissance que nous avons de la conduite des autres puissances. On répète de nouveau, et avec un nouveau degré de confiance, que la Prusse a renoncé de la manière la plus formelle, à toute intention d'intervenir dans les affaires intérieures de la France. On dit aussi, que dans un conseil des cardinaux, tenu à Rome par le pape le 12 du cour, une résolution semblable a été adoptée. Le roi d'Espagne n'est pas seulement disposé à suivre la même conduite, mais pour montrer la sincérité de son désir de se concilier le gouvernement français, il a déjà exprimé la détermination de mettre des bornes à sa propre autorité. On ajoute qu'il a introduit plusieurs libéraux dans son conseil, et qu'il va nommer un nouveau ministère, qui sera chargé d'exécuter les réformes qu'il médite.—Nous ne savons pas s'il atteindra par ces concessions le but qu'il se propose, mais ses intentions prouvent du moins qu'il est plus avisé que le chef de sa famille, et quand nous envisageons la magnanimité et l'expérience de ces constitutionnels si long-temps maltraités, nous ne serions pas surpris de les voir passer l'éponge sur son ancienne tyrannie.

LONDRES, 25 août.

La baisse des fonds français à Paris a été attribuée au grand manque d'argent, et les ventes ont été, dit-on, très-considérables. Le bruit courait aussi assez généralement dans cette capitale, que l'empereur d'Autriche était mal disposé à l'égard du nouvel ordre de choses de la France, et qu'il avait exprimé sa détermination de ne pas reconnaître Louis-Philippe.

Les fonds français ont éprouvé ici ce soir une baisse sérieuse, par suite des nouvelles défavorables de Paris.

Des lettres de St. Pétersbourg reçues ici affirment, dit-on, que l'empereur de Russie, frappé de terreur à la réception des nouvelles de France, et craignant qu'elles ne produisissent du mécontentement dans ses états, y a défendu l'introduction de tous les journaux français et anglais.

Nous avons vu des lettres de la capitale de la Russie, qui, néanmoins, ne confirment pas ce rapport. Les bons russes et danois sont tombés cet après-midi. Les fonds mexicains ont descendu de 39 à 38¾, et les colombiens de 24 à 23¼.

PAYS-BAS.

BRUXELLES, 27 août.

La noblesse et les autres classes se sont mises à la tête du mouvement.

Hier elles ont traité avec les chefs militaires, qui se sont joints à leur cause. Ces derniers ont demandé seulement de n'être pas obligés de mettre bas les armes, et d'avoir la garde du palais. En vertu de cet arrangement, la garde civique et la garde belge ont pris possession de tous les autres postes.

Le palais sera livré, si la réponse de La Haye n'est pas favorable au parti national.

Le peuple demande une nouvelle constitution, non octroyée mais conquise. Jusqu'à présent on ne parle pas d'un changement de dynastie.

On attend à Gand ou le prince d'Orange ou le roi. La populace a mis le feu aux édifices qui sont dans le parc, et le théâtre du roi est en flammes.

BRUXELLES, 26 août.

Il a été décidé qu'une commission composée des principaux habitants de Bruxelles, et à la tête de la quelle se trouve le commandant de la garde-communale, partira ce soir pour La Haye. Les troupes, qui ne sont pas au moins de 6000 hommes hors de la ville, et qui ont 12 pièces de canon, resteront où elles sont jusqu'au retour de la députation. Les troupes de la ville gardent leur position jusqu'à la réponse, qui, à ce qu'on présume, sera prompte et satisfaisante.

Le peuple demande, 1o. l'exécution pleine et entière de la charte donnée par le roi à son avènement, ou à l'époque de l'union de la Belgique avec la Hollande. 2o. Le renvoi de M. Van-Maanen, ministre de la justice, et d'un autre membre du cabinet. 3o. La répartition égale des places d'officiers entre les Belges et les Hollandais. 4o. L'établissement du tribunal suprême non à La Haye mais à quelque ville frontière. Il y a encore quelques autres clauses d'une moindre importance, qu'il est à peine nécessaire de mentionner.

Il n'y a eu que 14 personnes de tuées dans cette commotion.

FRANCE.—PARIS, 27 août.

Une dépêche télégraphique reçue à Bordeaux le 23, annonce que les navires français portant pavillon tricolore sont maintenant reçus dans tous les ports d'Espagne.

La reconnaissance de la régence constitutionnelle de Terceire, paraît être décidée. On affirme qu'elle aura lieu dans quelques jours.

PARIS, 28 août.

Il paraît positif que l'indépendance des républiques de l'Amérique du sud sera reconnue par la France à la fin du mois présent.

—*Tunis*, 10 *août*.—Le comte de la Rochefoucault, envoyé extraordinaire de France à Tunis, vient de conclure un traité avec la Régence, par lequel il est stipulé: 1o. Qu'à l'avenir le commerce de toutes les nations jouira d'une liberté pleine et entière, et que le dey cessera d'exercer le monopole qu'il avait autrefois; 2o. que l'île de Tabaca est cédée à la France; 3o. qu'on ne paiera plus de tribut; 4o. que les Turcs employés actuellement au service militaire seront renvoyés dans leur pays; 5o. que la régence s'oblige à payer la valeur de tout navire naufragé sur la côte, si un seul passager de ce navire est maltraité; 6o. que la piraterie est défendue; 7o. enfin, que tous les captifs seront rendus à la liberté—*Précurseur*.

Beaucoup d'Espagnols, qui avaient cherché asyle en Angleterre, sont arrivés à Boulogne sur mer. Ils doivent se rendre directement en Espagne. Tous paraissent être des militaires.

La chambre des pairs a été présidée aujourd'hui par Mr. Séguier, nommé vice-président par le roi, ce matin. Mr. Pasquier, le président, et Mr. de Sémouville, sont allés à St. Leu, pour dresser une enquête sur le corps du prince de Bourbon Condé, qui a été trouvé mort dans son lit, ce matin à 7 heures. Il paraît certain qu'il s'est suicidé, et on suppose que la cause de cet acte désespéré est le mauvais état de sa fortune, que l'état actuel des affaires lui ôtait tout espoir de pouvoir réparer avec l'aide de la magnificence royale. Le prince était âgé de 74 ans.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Dans la séance du 24, le garde-des-sceaux a communiqué à la chambre l'ordonnance suivante:

"LOUIS-PHILIPPE, &c.

"Nous avons ordonné et ordonnons que le projet suivant soit présenté à la chambre des Députés par notre garde-des-sceaux, et par Mr. Dupin aîné, que nous avons chargé d'en expliquer les motifs.

"Art. 1.—Les Français bannis en vertu des articles 3 et 7 de la loi du 12 janvier 1816, sont rendus à leurs droits civils et politiques, et peuvent conséquemment revenir en France.

"Les propriétés et les pensions dont ils ont été dépouillés par la loi, leur sont également rendues, sans préjudice des droits acquis par d'autres.

"Ce dernier réglement est applicable à ceux qui sont déjà revenus en France, en vertu de décisions particulières.

Art. 2—Les pensions ainsi rendues ne commenceront pas avant la publication de cette loi.

Art. 3—Il n'est pas dérogé à l'art. 4 de la loi ci-dessus mentionnée."

—Le *Moniteur* contient une ordonnance royale, qui rappelle les jugement et décrets rendus par les tribunaux de France et des Colonies contre les délits politiques, et rend à leurs droits civils et politiques toutes les personnes atteintes par ces jugements et decrets. Les procès commences pour delits politiques seront discontinués.

—Le comité nommé par la chambre des pairs pour s'occuper des lettres écrites à ce corps par le Prince Polignac et M. Peyronnet, ex-ministres, lesquels demandaient d'être remis en liberté, a fait son rapport dans la la séance du 24. Voici ce rapport:

"Considérant la lettre du garde-des-sceaux, ministre de la justice, datée du 21 courant, dans laquelle il fait connaître que le prince Polignac a été arrêté à St. Lo, et le comte Peyronnet à Tours, sur la dénonciation publique, comme auteurs d'actes qui font le sujet d'une accusation, maintenant devant la chambre des députés; et requiert la chambre de prendre à ce sujet telle détermination qui lui paraîtra convenable.

"La chambre déclare ce qui suit, conformément à l'art. 29 de la charte: La chambre des pairs donne son autorité à l'arrestation du prince Polignac, qui a eu lieu à St. Lo.

"Et quant à l'arrestation du comte de Peyronnet, à Tours, considérant l'article 78 de la charte, sous le titre *Dispositions particulières*, la chambre des pairs déclare qu'elle n'offre pas par elle-même le sujet d'une déliberation."

PARIS, 23 août.

Le bruit a couru à la bourse que Mr. de Metternich manifestait quelque répugnance à reconnaître le nouveau gouvernement, et qu'il est possible qu'une guerre éclate avec l'Autriche.

Nous concevons aisément que la glorieuse révolution française inspire de la répugnance à Mr. de Metternich, mais qu'il la pousse jusqu'à faire la guerre, c'est une autre question. Nous ne croyons pas que le gouvernement autrichien commette une telle folie. Le jour où la France sera forcée de quitter l'attitude pacifique dans laquelle elle s'est placée, nous ne répondrons plus de ces frêles gouvernements dont l'existence n'est fondée que sur la force. Un appel à une population opprimée, et un million d'hommes venus sur la frontière; voilà pourtant nous repousserons la menace des baïonnettes autrichiennes. Nous supposons que Mr. de Metternich a assez de sagacité pour ne pas confondre une invasion de la France avec toute autre guerre entreprise par l'Autriche depuis la restauration des Bourbons.

Qu'on ne s'imagine pas que le calme et l'esprit d'ordre qui caractérisent notre révolution, ne soient que de la langueur; le jour où le cri de guerre aura été entendu, l'énergie nationale se déploiera toutes ses ressources.

Quelques troubles ont, dit-on, eu lieu à Nîmes, dûs probablement à l'absence d'une administration régulière, et à la promptitude des changemens actuels. La nation est unanime dans ses sentimens. L'indulgence d'un grand peuple envers ses ennemis a été portée loin; elle peut produire quelque tentative désespérée. Mais une opinion qui n'est pas profondément enracinée en France, ne peut long-temps agiter l'esprit public ou froisser nos intérêts; mais cette indulgence doit cesser du moment où quelque conspiration aura éclaté.

Le gouvernement se fortifie par des mesures sages et énergiques, qui le rendent chaque jour plus populaire. Il organise l'armée et une bonne administration: il seconde l'impétuosité de la nation, et nous n'aurons rien à craindre des intrigues et des efforts de M. de Metternich.

—Des lettres de Milan annoncent que les événemens de Paris ont produit la plus grande fermentation dans cette ville: le [illegible] par restation d'un assez grand nombre de personnes.

Le commandement de Parme a été donné à un général autrichien. *(Journal.)*

—M. Pernil, le conventionnel, est arrivé ce matin à Paris.

Des lettres de Calais du 16, disent: "Dans la journée du 9, plusieurs tonnes ont été débarquées à Calais, contenant cinq millions (200,000 £ ster.) en argent anglais, produit des souscriptions ouvertes à Londres en faveur des victimes des trois mémorables journées de juillet. *(Globe.)*

—L'acte de reconnaissance des républiques de l'Amérique du Sud par le gouvernement français, doit paraître, dit-on, à la fin de ce mois. Cette mesure, qui a été si ardemment désirée mais toujours sollicitée en vain par nos négocians et nos manufacturiers, aura, nous n'en doutons pas, l'influence la plus heureuse sur notre prospérité commerciale.

Le général Cambronne, qui se distingua si éminemment à Waterloo, est nommé gouverneur de la forteresse de Toulon.

100 millions en or et en argent, provenant de la régence d'Alger, sont arrivés. 70 millions seront débarqués demain; et les cinq autres millions le seront également aussitôt que le navire qui les apporte aura fini sa quarantaine.

TOULON, 13 août.

—On reçoit à l'instant la nouvelle suivante que je me hâte de vous communiquer:

"60 mille Bédouins sont venus attaquer Alger. Le général Bourmont s'est mis à la tête de 15 mille hommes et les a repoussés."

(Messager des Chambres.)

—Le *Moniteur* de ce jour contient la nomination de M. Odillon-Barrot à la préfecture de la Seine.

LE PETIT HOMME ROUGE.

PAR BÉRANGER.

Une ancienne tradition populaire supposait l'existence d'un homme rouge qui apparaissait dans les Tuileries lors de quelque événement malheureux pour les maîtres de ce château. Cette tradition reprit cours sous Napoléon.

AIR:—*C'est le gros Thomas.*

Foin des mécontents!
Comme balayeuse on me loge,
Depuis quarante ans,
Dans le château, près de l'horloge.
Or, mes enfans sachez
Que là, pour mes péchés,
Du coin, d'où le soir je ne bouge,
J'ai vu le petit homme rouge,
Saints du paradis,
Priez pour Charles Dix.

Vous figurez vous
Ce diable habillé d'écarlate?
Bossu, louche et roux,
Un serpent lui sert de cravate.
Il a le nez crochu;
Il a le pied fourchu;
Sa voix rauque en chantant présage
Au château grand remuménage.
Saints du paradis,
Priez pour Charles Dix.

Je le vis, hélas!
En quatre-vingt-douze apparaître.
Nobles et prêtres
Abandonnaient notre bon maître.
L'homme rouge venait
En sabots, en bonnet,
M'endormais-je un peu sur ma chaise,
Il entonnait la *Marseillaise*.
Saints du paradis,
Priez pour Charles Dix.

(9 thermid.)
J'eus à balayer:
Mais lui bientôt par la goutière
Revint m'effrayer
Pour au bon monsieur Robespierre.
Lors il était poudré,*
Parlait mieux qu'un curé;
Ou, comme riant de lui même,
Chantait l'hymne à l'*Etre suprême*.
Saints du paradis,
Priez pour Charles Dix.

(Mars 1834,)
Depuis le terrer
Plus n'y pensais, lorsque au vrai
Du bon Empereur
M'annonça la chute imprévue.
En loque il avait mis
Vingt plumets amnestie,
Et chantait au son d'une vielle
Vive Henry Quatre et *Gabrielle!*
Saints du paradis,
Priez pour Charles Dix.

Soyez donc instruits,
Enfans, mais qu'ailleurs on l'ignore,
Que depuis trois nuits
L'homme rouge apparaît encore.
Riant d'un air moqueur,
Il chante comme au chœur,
Baise la terre, et puis ensuite
Met un grand chapeau de jésuite.
Saints du paradis,
Priez pour Charles Dix.

* Robespierre portait de la poudre.

☞ Les amis et connaissances de feu Mr. **GUSTAVE MARIGNY** sont priés de vouloir bien assister à son convoi qui aura lieu aujourd'hui 27 octobre à 4 heures de l'après-midi. Son corps est exposé chez son père, faubourg Marigny.

☞ Décédée hier matin à cinq heures, Mlle. **AMELIE PORÉE** âgée d'environ 16 ans, elle laisse une mère inconsolable qui après avoir pleuré la mort de son époux ne supportait le fardeau de la vie que dans l'espoir de jouir un jour des immenses qualités qui paraissaient vouloir se développer dans la personne de sa fille chérie, graces, beauté, douceur. La nature ne s'était point montrée avare de ses dons. La mort implacable vient de ravir à la société un de ses plus beaux ornemens; un cortège immense et respectable a suivi le convoi jusqu'au champ du repos.

Amélie, tu es auprès de Dieu intercède pour ta mère sa vie est à jamais empoisonnée.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Ge[illegible]mblem, Baker, Pensacole, Capitaine.
Ge[illegible]aria, Hutton, Pensacole, Capitaine

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Porpoise, Hovren, des passes, ayant mis en mer le navire Eleanor—il a amené dans le port le brick La Grange, en 53 jours de Marseille, le navire Golconda et le brick Comet. Les navires Benj. Morgan et Alabama étaient sur la barre—il a apporté le sac aux lettres et les passagers du navire Alabama.

Navire Golconda, Wills, de Newburyport, avec un chargement à Lincoln & Green.

Brick Comet, Staples, d'Alexandrie, avec dépêches et 126 esclaves.

Brick Lagrange, Devereux, de Marseille, par la voie de Gibraltar, à T. Nicolet & co., avec un chargement de vin, huiles, marchandises sèches, &c. à J Leblanc; T Nicolet & co; P E Forbé, V Icard; Clapier & Micoul; Dufilho; L Bernard; P Seignoret; L Millaudon; Bourmel & co; F Pacquetet; Mr. Giles—6 passagers.

Goel Mary, Weeks, de Charleston, sur lest.

Brick Js. Monroe, Bush, de Norfolk.

Bateau à vapeur Souvenir, Streck, venant de Donaldsonville—chargement: 24 balles coton à P Dubertrand; 15 boucauts sucre à Peyroux, Ricardo & co; autres objets à Perrault & Pascall, 20 barils whiskey à ordre.—10 passagers.

ARRIVÉE AU BASSIN.

Goel Emily, Featherston, de Covington, avec 13,230 pieds bois à Lefebvre & Durel.

SUR LA RIVIERE.

Navire paquebot Alabama, Price, de New-York, à J Wilde, avec un chargement assorti. (Pour les noms des consignataires, voyez la page anglaise.)

MEMORANDA.

Brick Atlas, Thompson, pour ce port, est parti de Warren le 3 du courant.

Navire Hunover, Barstow, do. do. de N. York le 6 do.

Brick Eliza, Palmer, do. a été expédié à Boston le 23 Novembre.

Brick Wm. Henry, Johnson, parti de Philadelphie, a été obligé d'y rentrer, une voie d'eau s'étant déclarée.

Navire Florida, Blaisdale, parti de ce port, est arrivé à Cowes le 28 août.

Navire David Cannon, Cain, do. à Liverpool le 29 do.

☞ Le brick **LAGRANGE** capt. Devereux venant de Marseilles, est en déchargement vis-à-vis la place publique. Les consignataires sont priés de recevoir leurs marchandises.
27 octobre

POUR PHILADELPHIE.

Le beau brick fin voilier
VINEYARD,
Capitaine THORNBRS, a besoin de 100 boucauts pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
26 oct. J. W. ZACHARIE & CIE.

POUR BOSTON *(Un Paquebot.)*

Le beau brick fin voilier **CYGNET,** Cap. RICE, est en chargement entre les deux marchés, et sera expédié sous peu de jours. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou bien à
21 oct. STETSON & AVERY.

POUR MATAGORDA *(Texas.)*

La goelette fine voilière **NATIVE,** Cap. W. H. Living, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera immédiatement expédiée. Pour balance de frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au cap. à bord, vis-à vis la rue Conti, ou bien à
J. W. COLLINS.
21 oct. *No. 60, rue de la Levée.*

POUR NEW-YORK.—*(Paquebot régulier.)*

Le beau brick doublé et chevillé en cuivre **MARGARET,** capt. Scudder, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, sera expédié dans le courant de la semaine prochaine. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à [7 oct] STETSON & AVERY.

AUX IMPRIMEURS.—On a besoin de deux ouvriers compositeurs. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 27 oct.

DEMANDE.

ON désirerait trouver deux apprentifs pour être employés à l'imprimerie de cette feuille. Les conditions seront avantageuses.
26 oct.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné depuis le 15 du mois courant, un mulâtre américain nommé *Robert*. Il est âgé de 28 à 30 ans, fortement constitué; taille de 5 pieds 1 ou 2 pouces mesure française. Il a une légère balafre sur le front; les cheveux noirs et crépus, les sourcils noirs, belle tête et bonne tenue. Il est très intelligent et actif; il parle bien anglais, et très peu le français, mais le comprend.—Il sait lire et écrire, et cherchera probablement à se faire passer pour libre: comme il allait tous les matins au marché, il est généralement connu.

La récompense ci-dessus sera donnée, si on l'exige à la personne qui logera le dit mulâtre dans une des geoles de l'Etat ou le ramènera chez son maître.

C. CUVELLIER.
26 Oct.—6 *A Francati.*

8,000, SANGSUES ALLEMANDES extrêmement grosses, reçues par le *Skipperthor*, de Gotemburg, et à vendre en gros et en détail par le soussigné,
25 oct. FORESTIER.

A LOUER.

UNE maison située en loignure des rues Bourbon et Ursulines, composée de 4 appartemens, 2 cabinets, galerie, cour, cuisine haute &c., ainsi que les deux terrains adjacents pour servir d'entrepôt aux constructeurs. S'adresser rue St. Louis No. 110. 22 oct.—3.

AVIS—Le lundi 1er. novembre prochain, à 4 heures après midi, il sera vendu sur la rive droite du fleuve, vis-à-vis l'habitation Duverger, par *P. Dutillet*, encanteur, pour opérer la liquidation de la société qui existait entre ANDRÉ CASTILLE et feu HENRY ELIE, la moitié indivise d'une bâtisse à usage de Tuerie; la moitié indivise d'une Pirogue; un bœuf-guide, et 18 Chevaux.
21 oct—3 ANDRÉ CASTILLE.

AVIS—Les personnes qui doivent à la succession de feu *François Duvernay*, et celles à qui il est dû, sont invitées à se présenter d'ici à dix jours au bureau de Mr. A. W. Pichot, avocat, rue de Chartres, No. 145, qui est chargé des affaires de la succession.
MELANIE LABY.
19 oct-3, en 0t. Veuve François Duvernay.

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme de cette ville désirerait trouver de l'emploi dans une maison de Commerce, étant versé dans cette partie depuis nombre d'années, et connaissant l'Anglais, l'Espagnol et le Français.—Il donnera les meilleures recommendations. S'adresser au bureau de cette feuille. 19 oct.—3.

TRAITE SUR BOSTON à vendre par
[21 oct.] STETSON & AVERY.

POIVRE—200 SACS POIVRE DE SUMATRA, à vendre par
21 oct. STETSON & AVERY.

BŒUF—22 barils BŒUF-MESS de Boston, à vendre par
16 octobre. STETSON & AVERY.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

TRAPPAN & HARPER ont transporté leur magasin au No. 2, rue Conti, presqu'à l'encoignure de la Levée. 16 oct—6

A VENDRE,—300 pieds de Pierres pour banquettes. S'adresser à
14 Octobre J. W. ZACHARIE & Co.

CHAISES.

12 DOUZAINES CHAISES dans le dernier genre, à vendre par
12 Octobre. STETSON & AVERY.

HUILE, BŒUF, MORUE.—35 futailles Huile de baleine, 122 barils et 15 demi bbls Maquereaux Nos. 1, 2 et 3; 300 caisses Morue de première qualité, 22 barils Bœuf *mess* de Boston, 100 do. Pommes de terre et 25 do. Oignons, à vendre à bord du brick Cygnet, capt. Rice, ou bien par
12 oct. STETSON & AVERY.

DRAP de Billard de première qualité, à vendre par
PIERRE LEBEUF
12 octobre—3 ou à JEAN PINEL.

LANGUE

Anglaise & Géographie

C. A. H. HOWARD recommence à donner des leçons particulières dans les familles pendant la saison; il apportera les plus grands soins et la grande exactitude à l'avancement des élèves qui pourront être confiés à ses soins. Pour plus amples renseignemens, s'adresser chez M. Jourdan, libraire, au coin des rues Royale et Ste. Anne. 21 oct.—3.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier District Judiciaire.—*Joseph T. Baudue* contre *ses créanciers*. Vente à l'encan par T. MOSSY.—En vertu de l'autorisation de l'hon. Cour susdite, il sera vendu Mercredi 3 Novembre 1830, à dix heures du matin, dans le magasin dernièrement occupé par Messrs. Delejean & Durel, rue Toulouse, entre les rues de la Levée et Chartres,

Les meubles meublans et autres effets mobiliers cédés par le dit sieur Baudue à ses créanciers. Nouvelle-Orléans, 21 Octobre 1830
G. MARMICHE.
A. MAURIN.
JOHN GARNIER.
oct. 22. *Syndics des créanciers susdits.*

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu lundi 1er. novembre, à la bourse, un jeune nègre nommé DANIEL, excellent domestique, et propre à toute espèce d'ouvrage: il est honnête et industrieux, accliniate et âgé de 26 ans. On pourra donner de bonnes sécurités.
Conditions:—Payable à 2 mois, en billets endossés à satisfaction. 25 oct—7

AVIS.—A la requête du syndic des créanciers de dame Gertrude Patin, épouse de sieur Pierre Abadie, le 10 du mois de novembre prochain, entre dix et onze heures du matin, à la maison de Cour, de la Paroisse, il sera procédé par le juge de paroisse remplissant les fonctions d'encanteur, à la vente publique au plus offrant et dernier enchérisseur,

D'UNE TERRE de quatorze arpents de face sur environ quarante arpens de profondeur, située à l'embouchure inférieure de la Fausse Rivière, de quatorze ESCLAVES des deux sexes et de différents âges, et d'une MONTRE en or; cette vente se fera au comptant, et les frais des actes de vente seront à la charge des acquéreurs.
DORMENON, *juge de paroisse.*
Pointe-Coupée, le 9 oct. 1820.—[15 oct—3]

VENTES PAR LE MARSHAL.

Le Maire, Aldermen et habitants de la Ville-Orléans contre *C. Warren.*

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'Hon. Cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 3 novembre prochain, à 4 heures de l'après-